

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2010

Réception par le Prefet : 17/12/2010

Publication : 23/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 16 décembre 2010

CP 2010.15-4-2

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2010-2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 263-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'organisation départementale du dispositif d'insertion,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Général le 10 décembre 2009, pour les années 2010 - 2011 - 2012,
- VU la délibération n° CG-2009-3-4-3 du 26 juin 2009 déléguant à la Commission Permanente l'autorisation de statuer afin de permettre au Président du Conseil Général de signer les conventions et pactes idoines au dispositif du revenu de Solidarité active,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) pour les années 2010 - 2011 - 2012 dans le cadre de la politique départementale d'insertion, joint à la présente délibération ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté